

EHPAD Les Jardins de Fanton

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Prescriptions

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Actualiser le projet d'établissement en associant les professionnels de l'établissement et le transmettre aux autorités administratives compétentes. Le travailler en se basant sur un état des lieux initial, en évaluant les actions menées dans le précédent projet d'établissement et en priorisant celles qui sont à venir. Préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement spécifiques à l'unité de vie protégée.	Ecart n°7	6 mois		Prescription maintenue Dans l'attente de la transmission du document.		
2	Le médecin coordonnateur doit réunir, une fois par an, la commission de coordination géériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement.	Ecart n°8	3 mois		Prescription maintenue Dans l'attente de la transmission du compte rendu de la CCG.		

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
3	Déclarer les chutes graves en tant qu'EIGS.	Ecart n°11	A réception du rapport		Prescription levée		
4	Inscrire la question de la taille de l'unité de vie protégée dans le cadre du dialogue CPOM avec la délégation départementale et le CD, les unités de taille adaptée (cf le cahier des charges régional) permettant d'éviter la sur-stimulation entre des résidents trop nombreux, de favoriser les interactions sociales et de créer du lien entre les résidents et avec le personnel.	Ecart n°16	6 mois		Prescription maintenue A revoir à la prochaine négociation CPOM.		

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
5	Assurer la continuité de la présence de personnel au sein de l'UVP afin de garantir la sécurité des résidents.	Ecart n°17	1 mois		<p>Prescription maintenue</p> <p>La mission n'est pas en mesure de s'assurer de la présence d'un personnel au sein de l'UVP de 14h à 14h30, de 19h45 à 20h et de 4h à 6h.</p>		

Recommandations envisagées

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Faire un retour d'expérience pour analyser les causes des deux précédents départs de directeur afin d'utiliser les leviers nécessaires à la stabilisation de la gouvernance.	Remarque n°1	6 mois		Recommandation levée		
2	Revoir l'organisation d'astreinte de direction.	Remarque n°2	1 mois		Recommandation levée		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
3	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation afin que celui-ci puisse effectuer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.	Remarque n°3	6 mois		Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission du contrat du nouveau MEDEC.		
4	Améliorer la qualité du RAMA en apportant des précisions qui permettent de faire une analyse plus précise des items et donc d'envisager des actions correctrices si cela semble nécessaire (par exemple, sur les chutes, sur les escarres et les moyens de contention).	Remarque n°4	RAMA 2023		Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission du document.		
5	Engager l'IDEC à suivre une formation diplômante correspondante aux missions de coordination et fournir une attestation d'inscription.	Remarque n°5	6 mois		Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission de l'attestation d'inscription.		
6	Réfléchir à une temporalité adéquate et récurrente des réunions de coordination (CODIR).	Remarque n°6	1 mois		Recommandation levée		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
7	Transmettre le livret d'accueil actualisé.	Remarque n°9	6 mois		Recommandation levée		
8	Laisser à l'établissement la possibilité de s'approprier la procédure du groupe et mentionner les points de contact du conseil départemental et de l'ARS nécessaires (pour le point focal régional de l'ARS PACA ars13-alerte@ars.sante.fr qui centralise la réception des événements indésirables) afin d'améliorer l'acculturation de l'EHPAD à cette procédure.	Remarque n°10	3 mois		Recommandation levée		
9	Sensibiliser et former le personnel à la démarche de signalement pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.	Remarque n°12	Plan de formation 2023		Recommandation levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement.		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
10	Transmettre le planning de l'équipe soignante avec les heures de pauses.	Remarque n°13	A réception du rapport		Recommandation levée		

11	<p>Procéder au recrutement d'AS-AMP diplômés. Stabiliser l'équipe soignante afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des usagers. Sécuriser la fonction soignante en mettant en place un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (charge de travail, amplitude, temps de coupure).</p>	Remarque n°14	6 mois		<p>Recommandation maintenue</p> <p>Dans l'attente du recrutement d'ASD.</p>	

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
12	Elaborer et mettre en place un plan de formation respectant les attendus de l'HAS.	Remarque n°15	6 mois		Recommandation levée		
13	Assurer la montée en compétence des AS de l'UVP en ASG.	Remarque n°18	6 mois		Recommandation maintenue Dans l'attente de la transmission de l'attestation d'inscription.		